



ANNEXE 5

Je soussigné Christophe BÉCHU, maire de la Ville d'Angers

Considérant la délibération DEL-2020-126 du 25 mai 2020 relative à l'attribution d'une allocation fixe annuelle pour les frais exposés en ma qualité de maire de la Ville d'Angers ;

Considérant le versement de 9 000 € qui m'a été fait au titre de l'exercice 2022 par mandat n° 2904, bordereau journal 417 ;

Considérant les dépenses personnelles effectivement réalisées à l'occasion de mes fonctions de maire au cours de l'exercice 2022, à savoir 4500 € avant le 18 juillet 2022

Reverse par conséquent à la Ville d'Angers la somme de 4500 € inutilisée.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Angers, le 20 / 09 / 2022

Christophe BÉCHU

